

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019

Objet : **POSITION DE LA CCI DE L'AIN SUR LE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE- CFAL**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD -DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

L'équipe projet Prospective et Aménagement du Territoire du 13 juin dernier a examiné la position de la CCI de l'Ain sur le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise - CFAL.

Le Débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais - dont le maître d'ouvrage est SNCF Réseau - se déroule actuellement et jusqu'au 11 juillet prochain.

Ce débat porte sur les aménagements de long terme du nœud ferré lyonnais (NFL), à savoir :

- l'ajout de 2 voies entre Saint Clair et la Guillotière,
- la mise à 4 voies de la ligne Lyon-Grenoble entre Saint-Fons et Grenay.

En effet, le constat est celui d'une saturation telle qu'elle impacte la ponctualité de l'ensemble des lignes régionales et qu'il est désormais impossible d'insérer des trains supplémentaires en heure de pointe en gare de Part-Dieu.

L'objectif visé par ces aménagements de long terme est de permettre un doublement du trafic en 2050.

Ce Débat public nous concerne, car il est l'occasion d'aborder le système ferroviaire régional dans son ensemble et non uniquement la gare de Part-Dieu.

Il intègre aussi les projets ferroviaires tels que la transalpine et le contournement ferroviaire de Lyon (CFAL) qui impacte notre territoire.

Dans ce cadre, la CCIR va rédiger un cahier d'acteur en collaboration avec les CCIT.

Il convient donc de rappeler la position de la CCI de l'Ain prise lors de la consultation sur l'avant-projet sommaire en 2009 et lors de l'enquête publique en 2011.



Elle est reprise de façon synthétique dans le document "Aménagement du territoire : les besoins des entreprises de l'Ain".

L'Equipe projet a confirmé les réserves déjà émises par la CCI à savoir :

- la nécessité de réaliser les contournements ferroviaires de Bourg-en-Bresse et d'Ambérieu-en-Bugey,
- la possibilité d'un raccordement au CFAL des espaces d'activités majeurs comme le PIPA,
- la nécessité de réaliser des protections extrêmement efficaces contre le bruit et les vibrations en direction des entreprises.

L'Equipe projet propose d'ajouter que ce projet devra aussi permettre un accroissement réel et significatif des dessertes voyageurs (TER TGV):

- sur la ligne Bourg-en-Bresse/Ambérieu/Lyon, en provenance et à destination de Lyon, eu égard au fort accroissement démographique de la Plaine de l'Ain,
- entre l'Ain et la gare Lyon Saint-Exupéry et au-delà avec la transalpine Lyon-Turin.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUNI 2019

Objet : **POSITION DE LA CCI DE L'AIN SUR LE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE- CFAL**

L'ensemble de la position de la CCI de l'Ain sur ce projet est dans vos dossiers.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, valide la position de la Chambre sur le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise - CFAL, selon les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice32
- Nombre de Membres présents17
- Nombre de voix pour17
- Nombre de voix contre0
- Nombre d'abstentions0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

